

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 11/09/2023

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Session du 04 au 07 septembre 2023

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la onvocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
0000075431PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
327670	/2	/10	/5	/3	Ajourné
279443	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000209035TE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
311321	/2	/10	/5	/3	Ajourné
336206	/2	/10	/5	/3	Ajourné
331693	/2	/10	/5	/3	Ajourné
304617	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000279214TE1PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
161596	/2	/10	/5	/3	Ajourné

324863	/2	/10	/5	/3	Ajourné
322215	/2	/10	/5	/3	Ajourné
333115	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000266704PE3	2/2	5/10	2,5/5	0/3	9,5
0000034618TE2	2/2	5/10	2/5	1/3	10
331083	0,5/2	5/10	3/5	0/3	8,5
319489	1,5/2	5/10	3/5	0/3	9,5

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni